



Wallonie

Commune d'AUBEL

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de PERMIS D'URBANISME.

Le demandeur est la société Casse-Croûte srl, domiciliée Avenue du Parc, 22 à 4650 Herve.

Le terrain concerné est situé à 4880 Aubel, Route de Val-Dieu 224, cadastré Section D n° 265G2 et 265R2.

Objet de la demande : ***Construction d'un chalet temporaire sur la terrasse d'un restaurant***

et présente les caractéristiques suivantes :

CoDT – art. D.IV.6 : demande de dérogation aux prescriptions du plan de secteur (actes et travaux sur une construction existante dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions de la zone d'espace vert avec un intérêt paysager telles que définies à l'art. D.II.36) ;

CoDT – art. D. IV.5 : demande d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) et du Guide régional sur les points suivants : Dérogation: Zone d'espace vert avec un intérêt paysager et donc non urbanisable

Écarts: Pente de toiture inférieure à 40° - Matériau d'élévation en bois

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 22.04.2024 au 06.05.2024

(clôture d'enquête à 15h00).

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.

- les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

- les **jeudis 21 et 28 octobre** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, un **rendez-vous** doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)**
téléphone : **087/68.01.38**, mail : **urbanisme@aubel.be**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolai n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@aubel.be**

- remises **au Service Urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolai n° 1 (1^{er} étage) à 4880 Aubel**.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2715**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

**Administration Communale – Salle du Conseil (1^{er} étage) - Place Nicolai n° 1 à 4880 Aubel,
le - à 15h00.**

La Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme chargée de donner des explications sur le projet est **Mme Dominique BALTUS (service urbanisme)** dont le bureau se trouve à l'adresse reprise ci-avant.
